

**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU VENDREDI 09 FEVRIER 2018**

N°2018- BC-2018-2S-DAAT-15

L'An Deux Mille Dix-Huit, le Vendredi 9 du mois de Février à dix-sept heures, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville du Gosier, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Président, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour du présent Bureau communautaire.

PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT - Christian BAPTISTE - M. Laurent BERNIER - Jocelyn CUIRASSIER - Francis BAPTISTE - Teddy MARY - Solaire COCO - Philippe TROUPE.

EXCUSES : Jean-Claude PIOCHE - Mme Lydie PAVIOT ép. SELLIN (Procuration à Teddy MARY).

Monsieur Jocelyn CUIRASSIER a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION PERCUSSION ART

VU le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.5216-5 ;

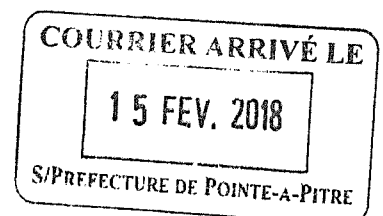
VU l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU la délibération n°CC-2016-9S-DAJA-43 du 22 décembre 2016 relative à la définition de l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant (CARL) ;

VU le Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant ;



CONSIDERANT l'opportunité de favoriser l'insertion, par l'organisation d'actions culturelles et artistiques, de jeunes ciblés sur le territoire communautaire ;

CONSIDERANT la demande de subvention introduite par l'association Percussion Art le 27 Novembre 2017 ;

CONSIDERANT que les activités conduites par l'association sont d'intérêt local ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Sport, Culture et Loisirs en date du 29 Janvier 2018;

CONSIDERANT le rapport de Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération ;

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'accompagner, à concurrence de **1 500,00€** (Mille cinq cent euros), l'Association Percussion Art pour l'organisation d'actions culturelles et artistiques à destination de jeunes ciblés sur le territoire communautaire,

ARTICLE 2 : D'imputer la dépense correspondante sur la section de Fonctionnement du Budget Communautaire,

ARTICLE 3 : De donner pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à cette décision.

Acte rendu exécutoire après envoi
en Préfecture le,

15 FEV. 2018

Fait et délibéré à Gosier, le 09 Février 2018

Pour extrait certifié conforme

Et publication ou notification le,

15 FEV. 2018

**LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT**


Jean-Pierre DUPONT

